

COURS 1 : L'EXECUTION EN NATURE

(LES EFFETS DE L'OBLIGATION)

Obligation : c'est un lien de droit qui existe entre deux personnes (créancier et débiteur) par lequel le créancier peut exiger du débiteur la réalisation d'une prestation.

الإلتزام: هو العلاقة القانونية القائمة بين شخصين (الدائن و المدين) التي من خلالها يمكن للدائن إلزام المدين أداء خدمة.

I- Exécution de l'obligation. (تنفيذ الإلتزام)

L'exécution de l'obligation se manifeste par deux moyens. Le premier consiste à l'exécution en nature (التنفيذ العيني) et le deuxième moyen est l'exécution par équivalent (التعويض عن طريق)

I- De l'exécution en nature.

Dans l'exécution en nature le débiteur est **contraint** d'exécuter en nature son obligation, si cette exécution est possible. L'exécution en nature consiste dans l'obligation :

- A) De transférer un droit réel. (نقل حق عيني) -
- B) De faire - قيام بعمل
- C) De ne pas faire – الإمتناع عن عمل

A) l'obligation de transférer un droit réel.(الإلتزام بنقل حق عيني)

RAPPEL

1- Définition du droit réel.

Le droit réel d'après la théorie classique, est un droit qui porte directement sur une chose. On oppose le droit réel au droit personnel qui est subjectif d'exiger d'une personne une prestation.

2- Classification des droits réels.

a) Droits réels principaux.

Droit de propriété qui est le plus complet des droits réels. Il comporte trois prérogatives : le droit d'user, le droit de percevoir les fruits et le droit d'en disposer.

Parmi ces droits réels principaux, on retrouve les **démembrements de la propriété** : Ce sont les droits réels qui confèrent à leur titulaire qu'une partie des trois prérogatives. *Exemple : usufruit, servitude.*

b) Droits réels accessoires : Servent à garantir le recouvrement de la créance. Exp : Hypothèque

Art. 165 CCA - Sous réserve des règles relatives à la publicité foncière l'obligation de transférer la propriété ou un autre droit réel a pour effet de transférer, de plein droit la propriété ou le droit réel, si l'objet de l'obligation est un corps certain appartenant au débiteur.

المادة 165 ق.م.ج. الإلتزام بنقل الملكية، أو أي حق عيني آخر من شأنه أن ينقل بحكم القانون الملكية أو الحق العيني، إذا كان محل الإلتزام شيئاً معيناً بالذات يملكه الملتزم، وذلك مع مراعاة الأحكام المتعلقة بالاشهار العقاري.

B) L'obligation de faire القيام بعمل

L'obligation de faire consiste pour le débiteur à fournir une prestation, un service autre que le transfert d'un droit réel.

Exemple: Un entrepreneur, dans le cadre d'un contrat conclu avec son client, s'engage à construire une maison

- Le menuisier s'engage, dans le cadre du contrat conclu avec son client, à fabriquer un meuble.

Art. 170 CCA - En cas d'inexécution d'une obligation de faire par le débiteur le créancier peut obtenir du juge l'autorisation de faire exécuter l'obligation aux frais du débiteur, si cette exécution est possible.

المادة 170 : ق.م.ج. في الإلتزام بعمل، إذا لم يقم المدين بتنفيذ التزامه جاز للدائن أن يطلب ترخيصاً من القاضي في تنفيذ الإلتزام على نفقة المدين إذا كان هذا التنفيذ ممكناً.

c) L'obligation de ne pas faire الإمتناع عن عمل

L'obligation de ne pas faire consiste pour le débiteur en une abstention. Il s'engage à s'abstenir d'une action.

Exemple: le débiteur d'une clause de non-concurrence souscrite à la faveur de son employeur, s'engage à ne pas exercer l'activité visée par ladite clause dans un temps et sur espace géographique déterminé.

Lecture et traduction d'un texte de loi.

Art 181CCA - La mise en demeure n'est pas nécessaire dans les cas suivants :

- si l'exécution de l'obligation devient impossible ou sans intérêt par le fait du débiteur,
- si l'objet de l'obligation est une indemnité due en raison d'un fait dommageable,
- si l'objet de l'obligation est la restitution d'une chose que le débiteur sait avoir été volée ou d'une chose qu'il avait en connaissance de cause, indûment reçue,
- si le débiteur déclare par écrit qu'il n'entend pas exécuter son obligation.

المادة : 181 ق.م.ج. لا ضرورة لاعذار المدين في الحالات الآتية:

- إذا تعذر تنفيذ الإلتزام أو أصبح غير مجد بفعل المدين،
- إذا كان محل الإلتزام تعويضاً ترتب عن عمل مضر،
- إذا كان محل الإلتزام رد شيء يعلم المدين انه مسروق، أو شيء تسلمه دون حق وهو عالم بذلك،
- إذا صرح المدين كتابة أنه لا ينوي تنفيذ التزامه.

français	Arabe
débiteur	المدين
créancier	الدائن
obligation	الإلتزام
Droit réel	حق عيني
Obligation naturelle	الإلتزام الطبيعي
contraint	ملزم
obligation de ne pas faire	التزم بالامتناع عن عمل
préjudice	ضرر
Mise en demeure	الإعذار
Obligation de faire	الإلتزام القيام بعمل
exécution	تنفيذ
inexécution	عدم التنفيذ
conserver	الإحتفاظ
Exécution en nature	التنفيذ العيني
indemnité	تعويض
Abstention - s'abstenir	الإمتناع - يمتنع